

Associatifs

ADELHA

Hautes-Alpes

N°31 - Automne 2006 - 1,5 €

A LA UNE

Les Olympiades USEP dans les Hautes-Alpes

Du 9 octobre au 21 novembre 2006, sous l'égide de l'USEP des Hautes-Alpes, près de 4000 enfants de la maternelle au CM2 ont participé à 26 rencontres sportives, organisées du nord au sud du département...

Ces Olympiades USEP ne sont plus une nouveauté pour les enfants et enseignants Haut-Alpins. Elles sont organisées depuis maintenant plusieurs années et sont devenues des rendez-vous incontournables auxquels chacun à grand plaisir à participer. Ainsi, cette année ils ont été exactement 3623 enfants, issus de 57 écoles, à s'investir activement dans les rencontres qui se sont déroulées notamment à Gap, Embrun, Chabottes, Le Poët, Briançon, Laragne, Sigoyer, Châteauroux, Veynes... Et ce sont entre 300 et 400 adultes (enseignants, parents, retraités, éducateurs...) qui, aux côtés du délégué départemental USEP Gilles Brochier, ont préparé, encadré, jugé et animé les rencontres : merci à eux ! Et aussi un grand merci aux nombreux partenaires et collectivités locales qui ont rendu possible un tel événement.

Concrètement, lors de chaque rencontre, les enfants avaient à accomplir un ensemble de

7 épreuves : course longue, haies, relais, saut en longueur, saut de grenouille, lancer de fusées et lancer d'anneaux. Le classement s'est effectué uniquement par équipe, et selon la moyenne par élève réalisée dans chacune des épreuves, afin d'intégrer plus facilement tous les niveaux de pratique. Progressivement, et selon leur degré de préparation, les enfants ont été amenés à juger les performances des autres : une première étape prometteuse, qui demande à être prolongée. Bien évidemment, à l'issue de chaque rassemblement goûters et cadeaux étaient au programme !



Le bilan de cette édition apparaît aux yeux de chacun comme très satisfaisant. Des rendez-vous sont déjà pris pour les Olympiades 2007 pour lesquelles les organisateurs envisagent quelques améliorations, notamment le renforcement de la participation des enfants à la fonction de juge. Les Olympiades 2006 ont

donné lieu à une très bonne couverture par la presse locale. L'ensemble des résultats, ainsi que des comptes-rendus et des photographies, sont progressivement mis en ligne sur le site internet www.laligue-alpesdusud.org.

▶ En savoir plus :
USEP 05 - 04.92.56.02.03

EVENEMENT

A.I.L.E. 04 : une association intermédiaire

La Ligue de l'enseignement des Alpes de Haute-Provence (04) anime A.I.L.E., une association intermédiaire. Découvrez le fonctionnement et les services proposés directement à partir d'un nouveau site internet dédié...

Avec le soutien de l'Etat, de la Région PACA et du Conseil Général 04, la Ligue de l'enseignement des Alpes de Haute-Provence anime depuis janvier 2006 A.I.L.E. une association intermédiaire coordonnée par le Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Economique.

A.I.L.E. a pour objectif principal de mettre à disposition de divers utilisateurs (entreprises, collectivités, associations et particuliers) des personnes en recherche d'emploi pour la réalisation de travaux de différentes natures.

En qualité d'employeur A.I.L.E. assure l'ensemble des démarches administratives inhérentes aux mises à disposition. Le service ouvre le droit à une réduction d'impôts sur une part des prestations payées. A.I.L.E. intervient sur une partie du département des Alpes de Haute-Provence (Pays Dignois, Château-Arnoux, Sisteron, Castellane...)

A.I.L.E. remplit un important rôle social dans la construction du parcours professionnel de ses salariés visant à l'emploi pérenne. Des actions de formations sont organisées, favorisant l'acquisition de compétences et les échanges.

Sur le site internet vous pouvez accéder à de nombreuses informations : services proposés, modalités pratiques, conditions administratives et financières, contacts :

< www.aile04.org >

SOMMAIRE

- **A la Une** > Les Olympiades USEP dans les Hautes-Alpes
- **Evénement** > A.I.L.E. 04 : une association intermédiaire
- **Acteurs** > L'Europe pour et par les citoyens avec le Forum Civique Européen
- **Procédures** > Le contrat de volontariat associatif
- **Associations** > « Que serait la vie sans les associations ? »
- **Pratique** > Contre les discriminations avec la HALDE
- **Lecture** > Subventions, dons, cotisations
- **Découverte** > Rosans (Hautes-Alpes) : « Et demain, quelles énergies ? »
- **Et aussi** > Actualités, Agenda, En savoir plus...

CONTACTS

> **Ligue de l'enseignement des Alpes de Haute-Provence**
9, chemin des Alpilles
BP 9049
04991 DIGNE LES BAINS Cedex
Tél. 04.92.30.91.00
Fax. 04.92.30.91.01
fol04@laligue-alpesdusud.org

> **Ligue de l'enseignement des Hautes-Alpes - ADELHA**
2, avenue Lesdiguières
05000 GAP
Tél. 04.92.56.02.03
Fax. 04.92.56.03.00
adelha05@laligue-alpesdusud.org

www.laligue-alpesdusud.org

la ligue de
l'enseignement

Alpes du Sud

FOL 04
ADELHA

ACTUALITE

> « Nous n'irons plus au stade ! »

Après le drame du jeudi 23 novembre 2006, suite au match de football entre le Paris Saint Germain et Tel Aviv, par la voix de son président national Jean-Michel Sautreau, l'USEP publie la lettre "Nous n'irons plus au stade".

Extrait : « Huit cent cinquante mille gamins de moins de onze ans, 850.000, auxquels on pourrait ajouter quelques centaines de milliers d'autres enfants qui font du sport avec l'USEP à un moment ou un autre de l'année scolaire, des centaines de milliers d'enfants, avec leurs éducateurs, qui ont ce cri dans la bouche " Y'en a marre ! "...Si, dans le sport, c'est la mort d'un homme qui crée l'évènement, notre manière à nous de condamner l'HORRIBLE sera, à notre place, au quotidien, par centaines de milliers, de continuer à crier " STOP ! "...

En savoir plus :

La suite sur www.laligue-alpesdusud.org

Contacts :

USEP 04 - 04.92.30.91.00

USEP 05 - 04.92.56.02.03

> ADELHA : nouveaux locaux

Depuis cette rentrée 2006, ADELHA, la Fédération de la Ligue de l'enseignement des Hautes-Alpes a emménagé dans de nouveaux locaux au centre ville de Gap. Ce déménagement était indispensable pour faire face au développement de la Fédération et accueillir dans de meilleures conditions les associations, particuliers, collectivités qui ont recours aux divers services proposés. Les travaux d'aménagement se terminent. Une inauguration officielle aura lieu début 2007.

En savoir plus :

ADELHA - Ligue de l'enseignement 05

2, avenue Lesdiguières

05000 GAP

Tél, fax, mél. inchangés



CRVA / CRIB

Centre de Ressources à la Vie Associative

> **Assistance téléphonique gratuite pour les associations :** Une ligne directe est à votre service au 04.92.56.26.26.

> **Permanences :** Chaque mois - sur rendez-vous exclusivement - à Annot, Saint-André-les-Alpes, Castellane, Riez, La Motte-du-Caire, Embrun, Saint-Jean/Saint-Nicolas, Saint-Bonnet, Serres et Veynes.

Toutes les dates et tous les horaires sur notre site, ou au 04.92.56.26.26.

> **Centres de documentation :** Le CRVA vous accueille dans ses locaux de Digne et de Gap où vous pouvez consulter librement ouvrages, revues, guides pratiques, bibliographies...

En savoir plus :

Site : www.laligue-alpesdusud.org

Mél : crva@laligue-alpesdusud.org

ACTEURS

L'Europe pour et par les citoyens, avec le Forum Civique Européen

Le Forum Civique Européen est un rassemblement informel d'ONG nationales, régionales et locales qui œuvrent pour une appropriation civique et populaire de l'Europe. La Ligue de l'enseignement fait partie des 7 associations membres du Comité d'animation du Forum...

L'Union européenne souffre d'un rejet de la part de nombreux citoyens. Abstentions, votes protestataires, incompréhension, rejet des institutions européennes expriment un déficit criant d'appropriation civique et populaire. Construite à la fin de la seconde guerre mondiale pour établir une paix durable, l'Europe a aujourd'hui impérativement besoin d'un nouveau souffle démocratique.

Dans les 25 pays de l'UE, des millions de citoyens européens œuvrent au sein de centaines de milliers d'ONG et d'associations engagées dans le développement international, la culture, l'égalité entre les hommes et les femmes, l'éducation, la justice sociale, la lutte contre le racisme, l'environnement, la solidarité et le sport, pour un monde meilleur. Elles sont de véritables lieux d'éducation à la citoyenneté, de promotion sociale et de valorisation de l'engagement. Distinctes et complémentaires des organisations politiques et syndicales, elles rassemblent de manière libre et volontaire des individus autour de valeurs communes.

Le Forum a été créé en décembre 2005 à Strasbourg, lors de la réunion de quelques 150 responsables associatifs, représentant 89 associations et 19 pays de l'Union Européenne. Lors de cette rencontre citoyenne de la société

civile, les représentants institutionnels et d'ONG ont souligné l'importance de l'implication des citoyens dans les domaines du civisme et de la démocratie et le rôle majeur des associations dans ce domaine. Ces acteurs ont donc décidé de participer à l'animation du Forum Civique Européen.

Il s'agit de favoriser les rencontres et les participations croisées, d'œuvrer à faire émerger un véritable dialogue civil européen par la réflexion, l'échange et l'élaboration de propositions sur l'usage des droits civiques pour tous et sur le lien des citoyens avec les institutions et les administrations européennes.

Des campagnes d'information et de sensibilisation des citoyens européens

Pour cela, le Forum entend mener des campagnes d'information et de sensibilisation des citoyens européens, mais aussi des campagnes revendicatives, notamment par la collecte de signatures pour peser et influencer sur les politiques de l'Union européenne.

L'Union européenne a financé des routes, des ponts et d'autres types d'infrastructures. Il est temps que la même attention soit portée à bâtir une démocratie européenne plus participative.

En 2006, le Forum a lancé une campagne de collecte de signatures dans toute l'Union, dont la principale demande est la mise en oeuvre du statut de l'association européenne. Il est possible d'apporter sa signature, et d'obtenir plus d'informations, en se connectant au site :

< www.forumciviqueeuropeen.org >

PROCEDURES

Le contrat de volontariat associatif

La loi n°2006-586 du 23 mai 2006 a créé, aux côtés du salariat et du bénévolat, un contrat de volontariat associatif. Qu'est-ce que c'est ? Qui peut en bénéficier ? A quelles conditions ?

Ce contrat vise à l'accomplissement de missions d'intérêt général n'entrant pas dans le champ du volontariat de solidarité internationale, Il organise une collaboration désintéressée entre une personne volontaire et un organisme associatif agréé.

Cette personne volontaire doit être âgée de plus de 16 ans et posséder la nationalité française (ou celle d'un état membre de l'Union Européenne, ou d'un état partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou justifier d'une résidence régulière et continue de plus d'un an en France). L'organisme agréé doit être une association de droit français, ou une fondation reconnue d'utilité publique, agréée par l'Etat à cet effet.

La mission confiée au volontaire doit revêtir un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, artistique, de défense de l'environnement, de défense des droits ou de diffusion de la culture,

de la langue française et des connaissances scientifiques.

Le contrat de volontariat est conclu pour une durée maximale de deux ans. La durée cumulée des missions accomplies par la personne volontaire pour le compte d'une ou plusieurs associations ou fondations ne peut excéder trois ans.

La personne volontaire perçoit une indemnité qui n'est pas assujettie à cotisations et contributions sociales, et dont le montant doit être prévu par le contrat de volontariat associatif.

Un décret doit prochainement préciser le montant maximum pouvant être versé au volontaire. Le volontaire associatif a un statut propre, distinct du statut de salarié ou de bénévole. Il bénéficie de l'affiliation au régime général de la Sécurité sociale.

Le portail "service-public.fr" propose la consultation des fiches pratiques sur le contrat de volontariat associatif entièrement mises à jour suite à la publication au Journal Officiel du samedi 30 septembre 2006 de deux nouveaux décrets concernant ce dispositif.

> En savoir plus :
www.service-public.fr

Associatifs

ASSOCIATIONS

« Que serait la vie sans les associations ? »

La CPCA - Conférence Permanente des Coordinations Associatives - lance sa campagne 2007-2012 "Que serait la vie sans les associations ?"

Il s'agit d'une campagne nationale pour que le mouvement associatif s'exprime et soit écouté dans le cadre des campagnes électorales à venir. Elle dévoile une plate-forme de propositions pour une reconnaissance par les pouvoirs publics de l'importance de l'activité associative, et de la nécessité de la soutenir pour ce qu'elle est et ce qu'elle fait.

Ainsi, partout en France, l'objectif de la CPCA est de parler et de faire parler de ce monde associatif qui représente la première force collective organisée (11 millions de bénévoles pour 1 million d'associations) tout autant qu'un acteur économique incontournable (1,6 millions de salariés, 48 milliards d'euros de budget).

Quelle place et quel rôle lui seront réservés dans les années à venir ? Comment contribuer à un nouveau contrat social dans une société plus différenciée et productrice d'inégalités ? Comment construire un lien entre les générations nouvelles et celles qui

vont massivement entrer dans une retraite active ? Comment faire de la citoyenneté une réalité vécue, facteur de promotion sociale pour les individus ? Le monde associatif peut répondre à ces grands défis par des solutions qui placent la solidarité au cœur de l'action publique.

En vue des échéances électorales à venir, les différentes coordinations membres de la CPCA vont défendre et promouvoir leurs champs d'actions : solidarité, solidarité internationale, éducation, droits de l'Homme, droits des femmes,... Cette mobilisation s'appuie également, à un niveau territorial, sur les CPCA régionales et les associations locales. Chaque CPCA régionale, regroupement des entités régionales des coordinations nationales, organisera une réflexion et des rendez-vous ouverts à l'ensemble des acteurs associatifs de la région.

Nous reviendrons tout au long des prochains mois sur les diverses initiatives prises dans le cadre de cette importante campagne...

► *En savoir plus :*
www.queseraillaviesanslesassociations.org

PRATIQUE

Contre les discriminations avec la HALDE

La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) propose sur son site un "Répertoire des bonnes pratiques et des initiatives" pour la promotion de l'égalité...

Ce répertoire vise à promouvoir, de façon très démonstrative et pédagogique, différentes actions menées en faveur de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité afin d'en inspirer de nouvelles.

Tous les acteurs qui souhaitent s'engager dans la lutte contre les discriminations et dans la promotion de l'égalité trouvent dans ce répertoire à s'informer, de manière concrète, sur des bonnes pratiques existantes et diverses initiatives déjà opérationnelles. En effet, nombreux sont les acteurs publics, associatifs ou économiques qui sont d'ores et déjà

engagés dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

Par exemple, dans le monde de l'entreprise, où cela peut se traduire par l'objectivation des pratiques de gestion des ressources humaines. Ou bien dans le domaine de l'éducation, avec la sensibilisation des enseignants aux stéréotypes sexistes. Ou encore dans le logement par la mise en oeuvre d'actions de lutte contre la discrimination raciale.

Un tel dynamisme nourrit les domaines où les divers acteurs interviennent, et bien souvent, ces initiatives et ces bonnes pratiques mériteraient d'être diffusées pour pouvoir être reprises ailleurs ou inspirer l'émergence de nouvelles actions. Voilà qui est fait...

► *En savoir plus :*
<http://www.halde.fr>

LECTURE

Subventions, dons, cotisations

Associations Mode d'Emploi vient de publier un "guide de gestion des ressources de l'association" rédigé par Serge Huteau et l'équipe rédactionnelle de La Péniche...

Très complet, cet ouvrage permet aux acteurs et responsables associatifs d'avoir en main tous les éléments pour éclaircir et comprendre les mécanismes qui régissent les principales ressources des associations, que celles-ci proviennent des membres, de tiers ou de leurs activités... Il aborde également le traitement comptable de ces ressources, la fiscalité qui s'y applique, les conditions d'exonération, les modalités d'impositions, sans oublier les dispositifs de contrôles liés à la perception de ressources publiques.

Les auteurs détaillent les spécificités de la forme juridique créée par la loi du 1^{er} juillet 2001 qui présente de multiples particularités la distinguant des sociétés

commerciales. C'est particulièrement au niveau de ses ressources que l'association se différencie le plus des autres organisations, cette spécificité ne portant pas tant sur leur nature que sur les problèmes que l'association rencontre dans leur gestion.

L'association doit faire face à une réglementation fiscale, et à des principes de comptabilité ou de droit public, qui n'ont pas été pensés pour elle. Les récentes réformes comptables et fiscales concernant le secteur associatif montrent que le droit évolue et tente de prendre en compte leurs particularités, mais l'environnement juridico-administratif reste toutefois complexe.

► *En savoir plus :*
« Subventions, dons, cotisations : un guide de gestion des ressources de l'association »
Publié par Association Mode d'Emploi
Sept. 2006 - 177pages - 21,00 euros

ACTUALITE

> Tremplin jeune musiciens

A l'initiative de la Ville de Digne les Bains, et organisé par la Ligue de l'Enseignement 04, le 10^{ème} Tremplin Jeunes Musiciens permet de confronter les jeunes musiciens aux conditions d'artistes professionnels. C'est une opération qui a pour objectif de promouvoir les pratiques amateurs en musiques actuelles : rap, dub, trip-hop, blues, drum'n'bass, ska, reggae, raggamuffin, ska, électro, métal, jungle... et en musiques du monde : Africaines, Orientales, Latinos... L'édition 2007 du Tremplin se déroulera pour les sélections sur scène les 14 et 21 mars. La finale des musiques amplifiées est prévue le 11 Avril et celle des musiques électroniques le 16 Mai.

► *En savoir plus :*
Benoit Degrave - 04.92.30.91.00

> Dossiers de demandes de subventions en ligne

Le site portail www.service-public.fr propose en ligne le formulaire actualisé de demande de subvention pour les associations. Ce formulaire doit être utilisé par toute association sollicitant une subvention auprès d'une autorité administrative (État, collectivité territoriale, établissement public). Il concerne le financement d'actions spécifiques ou le fonctionnement général de l'association. Le dossier de demande de subvention comprend des informations pratiques, dont la liste des pièces à fournir, ainsi qu'une série de fiches sur la demande de subvention, l'attestation sur l'honneur et le compte rendu financier de l'action subventionnée.

► *En savoir plus :*
Télécharger le formulaire : <http://www.service-public.fr/formulaires/pdf/12156v02.pdf>

> "École, milieux et territoires"

La territorialisation éducative est-elle une menace ou une chance pour l'intérêt général ? Après le colloque organisé sur ce thème à Rambouillet le 2 février 2006 par l'École des territoires, en partenariat avec les Cahiers Pédagogiques, voici un dossier qui permet de s'interroger sur les liens qu'entretient l'école avec son « milieu ». La décentralisation a donné aux collectivités locales et territoriales une mission générale en matière d'éducation. Si l'enseignement agricole assume pleinement cette mission, la situation est encore floue dans l'Éducation nationale. Ce numéro montre pourtant comment les acteurs sociaux, les citoyens, s'approprient l'espace, et comment les enseignants eux-mêmes peuvent intégrer cette dimension essentielle dans leur formation et dans leurs cours. De la ville de Trappes à une école de montagne, des petites classes au lycée et à la formation des enseignants, mille façons de conjuguer le local et le global, bref, de faire que l'école ne soit pas « hors-sol » !

► *En savoir plus :*
Les Cahiers pédagogiques N°447
« École, milieux et territoires »
Coordonné par Françoise Lorcerie et Pierre Madiot

DECOUVERTE

Rosans (Hautes-Alpes) :

« Et demain, quelles énergies ? »

Du 14 octobre au 18 novembre 2006 ont eu lieu à Rosans cinq semaines d'initiatives sur les énergies : expositions, tables-rondes, échanges d'informations et de témoignages en tous genres se sont succédés. Une belle réussite...

D'aucuns auraient trouvé le pari osé, voire utopique : mobiliser la population d'un canton de 1100 habitants pour cinq semaines de réflexions sur les enjeux de la maîtrise des énergies face à l'avenir de la planète et de notre quotidien ! C'est pourtant à cette tâche que se sont attelés la commune de Rosans et l'Espace Info-Energie de Gap, associant ainsi dans une même démarche pratique et informative des particuliers, des élus et des professionnels.

La réflexion sur le sujet fait son chemin depuis plusieurs années au sein du conseil municipal de Rosans. La commune s'est déjà engagée dans une démarche de diagnostic énergétique sur les bâtiments communaux, avec quelques travaux à la clé. Elle a également lancé l'année dernière, avec la CCIB, une navette de covoiturage à destination des personnes âgées ou sans véhicule. Cette manifestation était donc pour Nicolas Rosin, maire de Rosans et Conseiller général du canton, une opération tout à fait logique, destinée à accroître la prise de conscience de chacun.

Une telle volonté a été aisément partagée par le Président du Conseil Général des Hautes-Alpes, Auguste Truphème, qui est venu inaugurer cette manifestation. Il a rappelé à cette occasion les engagements de la collectivité départementale et les efforts entrepris, notamment par l'attribution de diverses aides aux particuliers, aux associations, et aux acteurs publics et privés.

Cette manifestation « Et demain, quelles énergies ? » a été rendue possible par un fructueux partenariat associant à l'Espace Info-Energie de Gap, la mairie de Rosans, le Conseil général des Hautes-Alpes, le Conseil régional PACA, l'ADEME et un nombre important d'intervenants, techniciens, professionnels et artisans.

Une exposition et des tables-rondes...

Le public a pu découvrir dans la salle de la mairie une exposition très complète apportant toutes les informations nécessaires pour réfléchir, s'interroger sur ses comportements... et passer des idées aux actions. Les divers panneaux abordaient bien sûr les thèmes de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables et du changement climatique. Ils étaient accompagnés par la présentation d'une maquette de « maison économe » et par la mise à disposition d'échantillons de divers matériaux isolants. Le tout était complété d'une abondante documentation gratuite, sous forme de brochures fournies par l'ADEME et l'Espace Info-Energie, permettant d'en savoir plus et de mieux connaître les différentes aides financières publiques actuellement disponibles. A noter que cette exposition a également été visitée par les écoles de Rosans et des communes limitrophes.

Au fil des samedis les tables-rondes ont permis d'aborder toute la palette des approches

possibles en la matière : la maîtrise de l'énergie, l'éco-construction, le chauffage et l'eau chaude, la production d'électricité...

Ce fut pour Brigitte Lebioda, animatrice de l'Espace Info-Energie, l'occasion de présenter un tour d'horizon très complet des enjeux liés à la maîtrise des énergies, et d'illustrer les pistes que chacun peut explorer pour s'y engager.

Des exemples et des témoignages...

Sur le thème « Eco-construction et bioclimatisme » ce sont Jean-Pierre Moya et Benjamin Guillot qui ont expliqué comment l'architecture bioclimatique permettait de limiter les déperditions en hiver, et donc de limiter la production de chauffage, et comment elle favorisait le rafraîchissement en été.



La table-ronde « Production d'eau chaude et de chauffage » a montré que la mise en oeuvre des énergies renouvelables constituait un pas supplémentaire vers l'autonomie énergétique, même si les questions posées sont nombreuses et pas toujours aisées à aborder : Toutes les technologies sont-elles adaptées en tout lieu ? Quelles sont les précautions à prendre, les

erreurs à ne pas commettre ? Peut-on totalement se passer des autres énergies ?

La manifestation s'est terminée sur la problématique « Produire sa propre électricité : c'est possible ! » avec un tour d'horizon des solutions envisageables par les particuliers, les petites structures professionnelles et les petites collectivités. Le solaire photovoltaïque, l'éolien et l'hydraulique ont été passés en revue.

Les points de vues des utilisateurs, ces pionniers qui ont déjà sauté le pas, ont à chaque fois été particulièrement intéressants. Retenons parmi ceux-ci celui de Dominique Truc, agriculteur et boulanger à Montbrand, faisant part du cheminement qui l'a amené à choisir l'énergie bois pour le chauffage des bâtiments et la production de pain. Ou celui de Félix Moulet, président de l'ASA de Ribiers expliquant la réalisation réussie de l'installation d'une micro-centrale sur un canal d'irrigation pour produire de l'électricité. Ou bien encore le témoignage de Bruno Lagier, président du Pays Sisteronnais Buëch au sujet de la réalisation d'une pico-centrale sur le réseau d'eau potable de Barret-sur-Méouge.

On a donc pu le constater lors de ces journées, il n'est nul besoin d'aller chercher bien loin des exemples : ils sont déjà là, tout près de chez nous ! Ils constituent autant de preuves que les réponses citoyennes, individuelles aussi bien que collectives, aux problèmes de réchauffement climatique et d'épuisement des ressources fossiles de notre planète sont parfaitement possibles, opérationnelles, efficaces... et économiquement viables !

En savoir plus...



> Permanences Info-Energie : Encore plus de disponibilité !

Devant l'augmentation des demandes de la part des particuliers l'Espace Info-Energie de Gap a étendu ses horaires de permanences.

Les conseillers sont maintenant à votre disposition :

- les lundis et vendredis : de 8h30 à 13h30,
- les mercredis : de 13h30 à 18h30.

Mais il demeure toujours préférable de prendre un rendez-vous en téléphonant au 04.92.56.01.78 !

> Du renfort pour l'équipe Info-Energie de Gap

Un nouveau venu dans l'équipe d'ADELHA, et tout particulièrement sur les actions d'éducation à l'environnement. Jean-Baptiste Beis vient en effet d'être recruté au sein de l'Espace Info-Energie pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses du public concernant les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Ses études supérieures en sciences physiques appliquées et en gestion de projet lui permettront de produire d'utiles conseils techniques et économiques pour limiter les impacts sur le climat. C'est pour lui une suite logique dans sa carrière professionnelle, après s'être investi jeune dans des actions de solidarité internationale et de lutte contre la désertification et autres effets du réchauffement climatique.... Bienvenue Jean-Baptiste !

Associatifs

Lettre mensuelle d'information publiée par La Ligue de l'enseignement des Alpes du Sud (FOL 04 et ADELHA 05).

- Directeurs de la publication : Hugues Guillory et Henry Etcheverry
- Edition / Maquette : Denis Lebioda
- Ont participé à ce numéro : Hugues Guillory, Benoit Degrave, Henry Etcheverry, Brigitte Lebioda, Gilles Brochier, Alexandra Pluchard, Jean-Baptiste Beis.

Imprimé en interne

ABONNEZ-VOUS !

Pour recevoir chaque numéro d'Associatifs directement chez vous (10 numéros) adressez votre demande à la Ligue de l'enseignement 04 ou 05 (accompagnée d'un chèque de 15 euros pour participation aux frais d'envoi et de reprographie).